

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 7 (1919)

**Heft:** 86

**Buchbesprechung:** Notre bibliothèque

**Autor:** M.G.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la parole de Goethe : *Was du ererbst von deinen Vätern hast, erwirb es, nun es zu besitzen.*

Des deux porte-voix du Conseil fédéral, M. Calonder entrevoit en idéaliste le beau rôle réservé à la Suisse si elle collabore à poser les bases d'une œuvre qui régènera le monde. M. Schulthess, plus pratique, montre qu'il n'y a pas de solution intermédiaire. Si nous ne voulons pas nous engager à observer le blocus économique contre une nation rebelle, nous y serons soumis nous-mêmes. Voilà tout ce que nous gagnons à nous tenir à l'écart de la Ligue. Tous deux expriment le désir que la Suisse adhère au Pacte comme Etat fondateur.

Le groupe radical fait encore observer cette réserve que notre adhésion supposera la participation préalable des cinq grandes puissances à la Société des Nations, ceci pour laisser la Suisse libre de ses mouvements en cas de refus de l'Amérique. Le Conseil fédéral affirme encore que, selon l'art. 435 de la paix de Versailles et l'art. 21 de la Société des Nations, la Suisse exige la reconnaissance de sa neutralité perpétuelle, c'est-à-dire son droit de refuser toute participation militaire et tout passage militaire sur son territoire en cas de différends entre ses voisins. Les conditions stipulées, on passe à l'appel nominal qui décide l'adhésion par 128 voix contre 43. Le Conseil des Etats a ratifié ce vote deux jours plus tard, par 33 voix contre 6, sans avoir fait entrer en ligne de compte des points de vue nouveaux dans la discussion.

Nous retirons de ces journées l'impression que chacun des députés a senti la grande responsabilité qu'il assumait en décidant de l'avenir de la Suisse. On se rendait compte de la lutte de leur conscience et bon nombre d'entr'eux ont prononcé un « oui » dicté par nécessité plus que par conviction. Un public nombreux et très attentif a suivi de la tribune les débats des deux Chambres. Nous y avons vu des femmes de tout âge et de toutes les classes écouter sans broncher pendant des heures, prouvant par là qu'elles portent un vif intérêt même à la grande politique internationale.

Il semble que l'effort soutenu dans ces journées ait épuisé la force des députés pour traiter la question de l'abrogation de la neutralisation de la Savoie du nord, à en juger par la superficialité et la légèreté de certaines argumentations. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question lorsqu'elle sera traitée avec plus de sérieux par le Conseil des Etats.

Une initiative de l'an 1916 (!) demandant la suppression totale des maisons de jeu, a été résolue dans ce sens que le jeu de hasard reste admis lorsqu'il sert de divertissement ou lorsque les recettes reviennent à une œuvre d'utilité publique. Les cantons ont, toutefois, le droit d'interdire aussi ces occasions-là de jeux.

Le Conseil des Etats a encore entendu une interpellation sur la ligne de conduite de la Suisse vis-à-vis de la population du Vorarlberg qui se meurt de froid et de faim. Pour la première fois, M. Calonder a fait, au nom du Conseil fédéral une déclaration officielle sur ce sujet. Il constate qu'un Vorarlberg autrichien ne présentait aucun danger, mais que son rattachement à l'Allemagne — nécessité peut-être par son ravitaillement de ce côté — constituerait un grave danger d'infiltration allemande, intellectuelle et économique sur notre frontière orientale. Toutefois, aucune démarche ne sera faite, ni à Vienne, ni à Paris, la question devant être étudiée uniquement au point de vue suisse<sup>1</sup>. Pour le moment, le Conseil fédéral fait son possible pour venir en aide à cette malheureuse population.

<sup>1</sup> L'Autriche a déjà protesté officiellement à Paris contre « les appétits annexionnistes » de la Suisse !

En dernière heure, M. Micheli a présenté une motion signée d'un centaine de noms demandant au Conseil fédéral d'user de son influence pour obtenir le prompt rapatriement de tous les prisonniers de guerre. M. Ador a promis de faire son possible dans ce sens.

A. LEUCH.

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE

MARTHE DE MADAY-HENTZELT: *L'amour maternel, son origine, son évolution.* Payot et Cie, 1918. 1 vol.; prix 5 fr.

Ce n'est pas sans émotion que nous rendons compte ici de cet ouvrage d'une conception si originale, d'une élaboration si consciencieusement scientifique. L'auteur, la femme charmante et distinguée que regrettent encore tous ceux qui ont eu le privilège de la connaître, en a corrigé les épreuves, atteinte déjà de la grave maladie qui l'a emportée. C'est sur son lit de souffrance, trois jours avant la fin (la préface du volume nous l'apprend) que le premier exemplaire imprimé lui a été apporté. Elle a eu la joie de voir l'aboutissement de son long et beau travail, mais n'a pu connaître le succès de son œuvre. C'est à celui qui en a achevé la publication avec une piété fidèle qu'a été réservée cette consolation, si profondément mélancolique dans sa douceur.

Pour la première fois, croyons-nous, l'amour maternel a été étudié d'une manière strictement scientifique et dégagée de tous les lieux communs, de tous les clichés, de toutes les appréciations toutes faites qui peuvent satisfaire les esprits médiocres, mais répugnent aux âmes éprises de vérité scientifique. En se basant sur une très vaste documentation, l'auteur définit l'amour maternel comme « un ensemble d'instincts, ou plutôt de besoins, de tendances, d'impulsions, de nécessités physiques et psychiques qui dérivent de causes différentes ». On peut classer en trois groupes les phénomènes qui caractérisent l'attachement maternel et établir trois phases selon les différentes causes qui l'engendrent: « 1<sup>o</sup> la phase organique qui comprend toute activité de la mère engendrée par la profonde transformation physique et chimique qui s'opère dans son organisme; 2<sup>o</sup> la phase symbiotique qui réunit en elle les caractères d'attachement dus à la vie en commun de la mère et de l'enfant; et 3<sup>o</sup> la phase sociale qui a son origine dans les conditions sociales. » La première est commune à toutes les espèces animales, depuis l'être le moins compliqué jusqu'à la mère humaine inclusivement. Elle existe seule pour les espèces inférieures. Chez les oiseaux et les mammifères, on constate, après l'éclosion de l'œuf ou la naissance des petits, des manifestations d'attachement dus à la symbiose de la mère avec sa progéniture. Enfin, l'amour de la mère humaine pour son enfant, traversant successivement les phases organique et symbiotique présentera en outre des caractères d'attachement dus à des causes sociales.

On voit d'emblée ce que ce plan de travail nous promet d'intéressant et d'ingénieux. Toujours appuyée par les résultats minutieusement étudiés des recherches scientifiques, l'auteur nous introduit d'abord dans le monde des minuscules amibes, qui se reproduisent en se partageant, nous montrant ainsi le problème de la maternité réduit à sa plus simple expression! Vient un moment, dans l'échelle des espèces, où l'œuf expulsé nécessite des soins. « C'est à partir de ce moment que se développe le mystère de la maternité, avec sa prévoyance, son dévouement et surtout son utilité pour la race. » Nous passons en revue les manifestations de cet amour maternel embryonnaire chez les poissons, découvrant des phénomènes pleins d'intérêt dans la ponte, la fécondation externe, le choix de l'endroit où les œufs sont abandonnés. Avec le monde des insectes et la fécondation intérieure, les rôles des deux sexes commencent à se préciser.

Montons encore sur l'échelle animale pour trouver les oiseaux et étudier l'état d'incubation qui crée un rapport nouveau entre la mère et sa progéniture. Il est encore trop tôt pour parler d'amour maternel, et c'est probablement à un état de fièvre provenant de la ponte qu'il faut attribuer l'immobilité, le manque d'appétit de l'oiseau qui couve et non à un mobile psychologique.

Si nous passons maintenant à l'étude de la phase symbiotique, nous pouvons commencer à employer le mot « amour » pour déterminer les relations entre la mère et ses petits. Mais bien entendu, en donnant à ce mot un sens infiniment simple et primitif, tout à fait passif, mais non moins profond, le sens « d'habitude ».

Nous constaterons que chez les mammifères l'allaitement est la source principale de l'attachement maternel, parce qu'il constitue un

caractère d'intimité étroite entre la mère et ses petits, en même temps qu'un soulagement, un bien-être physique pour celle-là. Et nous arrivons ainsi par une gradation constante à la phase sociale de la maternité, après qu'il nous a été prouvé avec force et limpidité que les manifestations de l'amour maternel au cours des deux phases que nous avons étudiées sont d'essence « égoïste ».

L'amour maternel chez les peuplades primitives ne diffère guère de celui des grands mammifères pour leurs petits. Nous retrouvons ici l'influence capitale de l'allaitement, principal facteur de l'attachement de la mère, et nous verrons que l'extinction de celui-ci est liée à l'extinction des fonctions de nourrice comme chez les femelles animales. Il nous faut arriver dans l'évolution sociale jusqu'à la famille patriarcale pour trouver la notion de la valeur de l'enfant qui fait naître un sentiment nouveau: l'orgueil maternel, et, comme conséquence immédiate, le désir d'avoir des enfants. La mère primitive disait à son enfant: « Je t'aime, parce que j'ai du plaisir à te tenir contre moi et à te verser le lait qui gonfle douloureusement mon sein »; la mère patriarcale lui dira: « Je t'aime, parce que je t'ai ardemment désiré et que tu vas me procurer la dignité de la mère et les droits de l'épouse. »

Comme conclusion à son étude dont, vu la place dont nous disposons, nous ne pouvons donner qu'une brève esquisse dépourvue de tous les développements d'une remarquable richesse qui l'entourent, l'auteur étudie la question de l'émancipation féminine et du « conflit entre l'indépendance individuelle de la femme et l'esclavage auquel semble la condamner sa maternité ». Il y a deux manières de résoudre le problème: on peut chercher à concilier le féminisme et la maternité, ou bien élargir l'abîme en affirmant leur incompatibilité absolue. L'auteur analyse et critique ici avec force les théories qui déclarent la maternité incompatible avec l'indépendance personnelle de la femme, en particulier celle d'Ellen Key, qui ne lui reconnaît qu'une seule vocation à l'exclusion de toute autre: la maternité. Le droit de la femme au travail, sa participation à la production, qui a toujours existé, la nécessité de compléter et d'harmoniser les possibilités du travail et de la fonction maternelle dans son sens le plus étendu, trouvent en Mme de Maday un apôtre persuadé et persuasif. Ceux qui l'ont connue savent comment elle aurait prouvé par sa vie que la femme peut, en suivant ses voies nouvelles, ne pas s'égarer et être mère. « Elle le sera de sa volonté libre, avec une conscience nouvelle de ses devoirs. Sachant apprécier la valeur de la maternité, elle y apportera toute la richesse de son âme nouvelle; elle l'enrichira comme elle enrichira son époux, et toute l'humanité, non plus par des sacrifices, mais par l'activité heureuse de son être complet et épanoui. » M. G.



*Association Nationale Suisse  
pour le Suffrage féminin*

**Nouvelles des Sections.**

GENÈVE. — En dernière heure, notre Comité s'est décidé, à l'occasion des élections législatives du 23 novembre, à adresser à tous les partis politiques une lettre leur demandant d'inscrire le suffrage des femmes à leur programme, et à prier d'autre part les membres de ces partis sympathiques à nos idées de soutenir notre demande au cours de la discussion. Les partis socialiste et démocratique (libéral) nous ont répondu officiellement, le premier en faisant figurer notre revendication sur son affiche en même temps que la lutte contre la tuberculose, l'alcoolisme et la prostitution; le second en publiant dans son numéro spécial du *Libéral genevois*, entre autres articles de son programme, cette mention: « examen approfondi de la question du suffrage féminin ». Le fait qu'un certain nombre de députés partisans de notre cause n'ont pas été réélus (entre autres M. Marcel Guinand, auteur du projet de loi sur le suffrage des femmes, et M. Guillermin), comme l'entrée au Grand Conseil de nouveaux membres, et parmi eux de M. Nogarède, membre du Comité de notre Association, va évidemment nous obliger à de nouvelles prises de contact avec nos législateurs, comme à des démarches que la période électorale nous avait fait laisser de côté. — Notre propagande se continue par l'organisation de conférences dans tous les milieux. — Le thé suffragiste du

1<sup>er</sup> décembre a été consacré de façon fort intéressante à l'examen des débats de notre Grand Conseil durant sa dernière session sur les sujets qui touchent plus spécialement notre point de vue féministe: égalité de traitements, assurance scolaire, législation ouvrière, etc. L'exposé clair et vivant qu'en a fait M. Ed. Patte, membre de notre Comité, a été suivi d'un échange de vues très animé. Au thé de janvier, M<sup>lle</sup> Gourd fera la classique récapitulation des progrès du suffrage à travers le monde durant l'année qui se termine. E. G.

VAUD. — Notre premier thé de l'hiver, du 8 novembre, nous a procuré une délicieuse causerie de M<sup>lle</sup> E. Porret. C'est un plaisir toujours nouveau d'entendre la présidente de l'Union féministe de Neuchâtel; fidèle à ses habitudes, elle a su captiver ses auditeurs en leur racontant la magnifique campagne de propagande entreprise par les suffragistes de son canton avant la consultation populaire des 28 et 29 juin écoulé. Chacun aura pu retirer de cet exposé plein d'humour une leçon d'énergie et d'optimisme, et une nouvelle dose de courage pour aller de l'avant. Ainsi M<sup>lle</sup> Porret a fait une bonne œuvre en venant à nous, et nous ne saurions assez l'en remercier. — M<sup>lle</sup> Georgine de Vargas nous a promis de nous parler des *Ministères féminins* au thé du 13 décembre. Nous rappelons à tous nos amis que nos séances, organisées en général au Foyer féminin, rue de Bourg, 25, Lausanne, sont ouvertes à tous ceux — hommes et femmes — qu'elles peuvent intéresser. Prière donc à chacun d'y venir et d'y amener de nouveaux auditeurs. — Jeudi 11 décembre, à 8 heures du soir, conférence suffragiste, publique et contradictoire, au Petit Mont sur Laisanne, à la salle du Collège. L. D.

MONTEUX. — Pendant ce dernier trimestre, le groupe de Montreux n'est pas resté inactif. Si les objets à l'ordre du jour n'ont pas tous été traités complètement, et si nos discussions n'ont pas abouti à la solution des diverses questions qui nous occupent, nos réunions mensuelles n'en ont pas été moins intéressantes. — En octobre, nous avons eu la chance d'entendre une intéressante lecture de la brochure de M<sup>me</sup> Cruppi: *Comment les Anglaises ont conquis le vote*. En outre, il a été donné connaissance de la lettre ouverte si spirituelle et si pleine de bon sens que M. le Dr Muret a adressée en réponse à la présidente de la Ligue antisuffragiste. — En novembre, c'est M<sup>me</sup> E. Exchaquet qui s'est chargée de nous initier aux *Droits des femmes dans la France d'autrefois*. Cette causerie a eu le plus grand succès, et vraiment l'aimable conférencière a su admirablement montrer combien, avant la Révolution, les droits de la femme étaient supérieurs à ceux qui lui furent laissés depuis la mise en vigueur du Code Napoléon. Rien d'étonnant à ce que nos contemporaines cherchent à regagner le terrain perdu. — N'oublions pas de vous informer que c'est sous les auspices du S. F. que le public montreuisien a eu le grand privilège d'entendre M. le prof. W. Rappard exposer magistralement son sujet: *L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations*. Tous ceux qui ont assisté à cette conférence ont remporté l'impression que ce projet d'Union universelle, dont le conférencier a mis en évidence l'idéalisme, sans cependant en cacher les imperfections, est bien, comme l'a si bien dit notre vice-président, « l'aube d'une ère nouvelle, de temps meilleurs et de paix ». Enfin, pour terminer, nous sommes heureux de constater que nos réunions mensuelles sont très fréquentées, et qu'elles contribuent pour une large part à resserrer les liens qui unissent les suffragistes montreuisiens. M. D.

NEUCHÂTEL. — Après le vote du mois de juin qui, selon des esprits naïfs, devait avoir anéanti le féminisme en terre neuchâteloise, l'Union féministe a fait une rentrée en scène éclatante par l'assemblée populaire et contradictoire sur l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations, qu'elle a organisée pour le 6 novembre, et qui a pleinement réussi. On y a vu s'affronter les représentants les plus décidés des opinions adverses sur ce sujet, M. le professeur W. Rappard et M. le conseiller national Paul Graber; aussi la séance, présidée par M. le conseiller national O. de Dardel, a-t-elle été du plus haut intérêt. Dans l'auditoire, de 800 personnes environ, se trouvait une forte proportion d'antiféministes. La présidente de l'U. F. S. saisit cette excellente occasion de protester publiquement contre le fait que les femmes seront exclues d'une décision qui les touche autant que les hommes. — Le 26 novembre, l'Assemblée générale de l'U. F. S. a pris connaissance du projet de statuts d'une Association cantonale, et a nommé des délégués à l'Assemblée cantonale qui les discutera, le 7 décembre, à la Chaux-de-Fonds. Elle a entendu le rapport de M<sup>lle</sup> Staehli sur l'assemblée de l'Alliance à Bâle, et un rapport de